

LA REPRISE ÉCONOMIQUE CANADIENNE COMPARÉE À L'AMÉRICAINNE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. On peut accepter ses observations d'aujourd'hui avec la même confiance que les prévisions qu'il faisait dans son budget d'avril, alors qu'il s'attendait à une forte croissance tout au long de l'année 1984. En effet, Statistique Canada annonce que la reprise économique a perdu une partie de sa vigueur et que ce ralentissement se poursuivra probablement en 1984.

Je voudrais revenir à la question soulevée par mon collègue. Si notre récession est attribuable aux États-Unis, comme l'affirme le ministre, pourquoi n'avons-nous pas une reprise à l'américaine? Pourquoi la reprise ralentit-elle chez nous tandis qu'elle s'accélère aux États-Unis? Pourquoi de nouveaux emplois sont-ils créés aux États-Unis alors qu'au Canada, nous n'avons même pas recouvré les emplois perdus pendant la récession?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, si ma vis-à-vis prenait la peine de vérifier les chiffres, elle constaterait qu'au cours des trois premiers trimestres de 1983, nous avons connu un taux de croissance supérieur à celui des États-Unis. C'est un fait notoire qui est consigné autant dans les données de Statistique Canada que dans les chiffres compilés aux États-Unis. Quant à la croissance moyenne pour l'année 1983, je m'empresse de publier les chiffres définitifs dès qu'ils seront connus, et le député constatera que nous avons connu une croissance tout à fait comparable à celle enregistrée aux États-Unis.

● (1425)

ON INVITE LE MINISTRE À RENCONTRER DES REPRÉSENTANTS DE L'ORGANISATION NATIONALE D'ANTI-PAUVRETÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je dois dire au ministre des Finances que le Canada a certes connu un certain genre de croissance l'année dernière. En fait, le groupe qui croît le plus rapidement est celui des Canadiens qui vivent dans la pauvreté. Étant donné que le ministre des Finances a accepté de rencontrer des représentants de la Chambre de commerce du Canada et de l'Association des manufacturiers canadiens pendant la préparation de son budget et que ceux-ci se sont dits satisfaits des réductions d'impôt de 2.7 milliards de dollars qu'il a accordées aux sociétés, pourquoi refuse-t-il de recevoir les représentants des pauvres de notre pays?

Plus précisément, dans une lettre datée d'il y a environ deux semaines, il déclarait que, malheureusement, son calendrier ne lui permettait pas de s'entretenir avec des porte-parole de l'Organisation nationale d'anti-pauvreté. En tant que ministre des Finances, pourquoi lui est-il impossible de rencontrer un groupe qui défend la cause des pauvres du Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai envoyé des lettres similaires à un grand nombre de groupes, et même des groupes représentant l'entreprise. Je peux déclarer à mon collègue que j'ai rencontré la semaine dernière des membres du Conseil canadien de développement

social, organisation qui se préoccupe énormément de tous les aspects des problèmes de pauvreté et de sécurité sociale. J'ai eu des entretiens très complets et très fructueux avec des représentants de cet organisme qui, comme le député le sait, parle avec beaucoup d'autorité sur ces questions.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le ministre sait aussi qu'il n'y a qu'un groupe organisé spécialement pour s'occuper des problèmes des pauvres et c'est celui qu'il a refusé de rencontrer. Il ne peut pas nier cela.

LE PARTAGE DU FARDEAU FISCAL ENTRE LES DIVERS GROUPES DE REVENUS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, dans un document publié aujourd'hui, l'Organisation nationale d'anti-pauvreté faisait remarquer, à juste titre, que le régime fiscal canadien, contrairement à ce que le gouvernement aime à prétendre, n'est pas progressif. Par exemple, une famille ayant un revenu de \$25,000 par année est imposée à un taux réel très voisin de celui d'une famille dont le revenu est de \$50,000 par année. Le ministre remplacera-t-il la mesure adoptée récemment par le gouvernement qui réduit le taux d'imposition maximal pour les Canadiens les plus riches, par une mesure en vertu de laquelle les Canadiens les plus fortunés paieraient au moins leur juste part du fardeau fiscal?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je prends bonne note de cette instance, et lors de la préparation du budget, je m'en souviendrai.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'AUGMENTER LES IMPÔTS POUR CERTAINES CATÉGORIES DE CONTRIBUABLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une dernière question supplémentaire. Pour changer, nous aimerions que le ministre s'engage fermement. Lorsque j'ai posé une question similaire avant le dernier budget du ministre, il m'a déclaré qu'il étudierait la chose. Nous savons ce qui s'est produit; il l'a étudiée et il l'a jetée dans la corbeille à papier.

Dans l'intérêt des pauvres et des familles de la classe moyenne, le ministre proposera-t-il une réforme fiscale sérieuse qui leur rendra justice et rendra justice au pays dans son ensemble, en faisant payer plus d'impôt à ceux d'entre nous qui le peuvent, y compris aux députés?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique nous propose une augmentation de taxes. Je dois lui dire que je vais considérer sa proposition. Mais je dois cependant lui rappeler que le gouvernement a pris un bon nombre de mesures durant les dernières années afin de venir en aide aux gens qui sont dans la pauvreté dans ce pays.

Nous avons augmenté un bon nombre d'avantages sociaux; nous avons également continué l'indexation complète des avantages sociaux de ceux qui souffraient de pauvreté, même durant l'application du programme des 6 et 5 p. 100, par exemple.